



## LES TRANSPORTS SCOLAIRES 2016 - 2017 : COMMENT ÇA MARCHE ?

### RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE DE L'INSCRIPTION

Pour la rentrée 2016/2017, l'inscription aux transports scolaires est **renouvelée automatiquement** pour tous les élèves poursuivant leur scolarité (sans changement de cursus et/ou de situation). Ils recevront ensuite leur carte de transport par les voies habituelles.

La reconduction automatique n'est valable que pour les demi-pensionnaires et externes domiciliés dans l'Yonne, les autres se reportent au paragraphe du dessous **COMMENT S'INSCRIRE : DU 1<sup>ER</sup> JUIN AU 13 JUILLET 2016**

### SE DÉSINSCRIRE

Si l'élève demi-pensionnaire ou externe est transporté en 2015/2016 mais **n'utilisera plus les transports scolaires en 2016/2017**, il est **nécessaire qu'il se désinscrive** au moyen de la fiche d'inscription/désinscription ou par internet sur [transports-scolaires.cg89.fr](http://transports-scolaires.cg89.fr)



Si pas de désinscription  
avant le 5 juillet 2016

=

Carte  
de transport

+

Facture  
A VOTRE CHARGE

### COMMENT S'INSCRIRE : DU 1<sup>ER</sup> JUIN AU 13 JUILLET 2016

Avec la fiche d'inscription / désinscription au transport scolaire 2016-2017

OU

À l'aide du site internet de télé-inscription sur « [www.lyonne.com](http://www.lyonne.com) », rubrique « transports scolaires »  
ou directement depuis « [transports-scolaires.cg89.fr](http://transports-scolaires.cg89.fr) »

### TARIFS FORFAITAIRES <sup>(1)</sup>

- Primaires (maternelle + élémentaire) : 100 €
  - Collèges : 110 €
  - Élèves en situation de handicap : gratuit
  - Lycées, post-bac et apprentis : 130 €
  - Élèves internes : 85 €
- (1) nota : toute année scolaire entamée est due, sans prorata.

### FAMILLES NOMBREUSES

- Réduction de 50 % à compter du 3<sup>ème</sup> enfant (le plus jeune) transporté par le Conseil Départemental de l'Yonne.

### PAIEMENT

- Règlement à l'ordre du Trésor Public et **après réception de l'avis des sommes à payer**  
(CB, télé-paiement, TIP, chèque, espèces, ...)